



Projet de fonctionnement du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Le Centre Social Mosaïque propose sur la commune de Chalamont et à l'attention de l'ensemble des assistant(e)s maternel(le)s et parents de la Communauté de Communes de la Dombes un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s avec le soutien des partenaires locaux (Communauté de Communes) et départementaux (CAF, conseil départemental de l'Ain, MSA).

Quels que soit les temps d'ouverture, la volonté du centre social est de proposer un réel espace éducatif complémentaire pour les enfants présents, pour les assistant(e)s maternel(le)s et pour les parents. Le centre social est une association sans implication politique ou religieuse.

Le projet de fonctionnement est le fruit d'une réflexion d'équipe pour mettre en place une pratique cohérente de tous les acteurs du RAM. C'est un support servant de base de travail, de fonctionnement au quotidien dans les relations, les actions. Il n'est pas figé. Il sera évalué et adapté en permanence.

Il s'inscrit et fait partie intégrante du projet social du centre social et de ce fait partage les mêmes valeurs.

Ce projet de fonctionnement sera complété par un projet pédagogique précisant les modes d'actions, l'organisation des animations, des permanences et par un règlement de fonctionnement précisant les responsabilités, règles de vie du RAM.

Le RAM situé à l'adresse suivante, est ouvert depuis le 19 novembre 2013 :

Centre Social – 31 place des écoles – 01320 CHALAMONT

Ses coordonnées sont :

Téléphone : 04 74 61 73 35

Fax : 04 74 46 92 42

Mail : accueil@csmosaïque.fr / ram@csmosaïque.fr

Site internet : www.centresocialmosaïque.jimdo.com

Une photographie du territoire



Le territoire principal d'action du RAM est constitué des communes de l'ancien canton de Chalamont.

- Nb d'habitants : plus de 7000 répartis sur 8 communes (Chalamont, Châtenay, Châtillon La Palud, Crans, Le Plantay, St Nizier le Désert, Versailles, Villette Sur Ain)
Superficie du territoire : 158 km²

A partir d'août 2019, les communes du Plantay et de St Nizier le Désert seront pris en charge en priorité par le RAM de Marlieux, même si des liens forts existeront avec celui de Chalamont (même animatrice).

Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s : 79

Capacité d'accueil : 267 places en journée et 23 en périscolaire

Communes	Nombre d'habitants (2014)	Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s	Agrément journée	Agrément périscolaire
Chalamont	2407	33	108	11
Chatillon la Palud	1566	12	36	3
St Nizier le Désert	912	11	38	5
Villette sur Ain	728	8	30	2
Le Plantay	541	6	22	1
Chatenay	334	1	4	0
Versailleux	423	8	29	1
Crans	267	/	/	/

Équipements existants en matière de petite enfance (0-6 ans) :

- Centre social Multi accueil Petite Enfance (ouvert depuis le 2 septembre 2013) : 18 places. Depuis janvier 2014 20 places.
Centre social Accueil de loisirs 3-11 ans : 80 à 100 places selon les périodes (périscolaire, mercredis, vacances)
5 écoles maternelles : St Nizier Le Désert (RPI), Chalamont, Villette Sur Ain, Versailleux, Châtillon La Palud

A noter qu'une micro-crèche devrait ouvrir sur la commune de Chalamont sur la fin de l'année 2019.

Objectifs du RAM

Les Relais Assistants Maternels (Ram) ont été créés par la Caisse Nationale des allocations familiales (Cnaf), afin d'accompagner le développement et l'amélioration qualitative de l'accueil individuel des jeunes enfants. La loi n°2005-706 du 27 juin 2005 confère aux Ram une existence légale : « *Il peut être créé, dans toutes les communes ou leurs groupements, un relais assistants maternels, qui a pour rôle d'informer les parents et les assistants maternels sur ce mode d'accueil en tenant compte des orientations définies, le cas échéant, par la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants, et d'offrir aux assistants maternels un cadre pour échanger sur leur pratique professionnelle, sans préjudice des missions spécifiques confiées au service départemental de protection maternelle et infantile...* » (art. 2).

Les activités du Ram s'adressent à 2 types de publics :

- les professionnels de l'accueil individuel : assistants maternels agréés par le Conseil départemental, candidats à l'agrément, et personnes exerçant au sein du foyer familial dans le cadre de la garde à domicile.
- les familles : parents et enfants âgés de moins de 6 ans, les futurs parents.

Les objectifs du Ram sont :

- De faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil de jeunes enfants ;
- D'offrir une passerelle entre l'accueil individuel et collectif ;
- D'apporter un soutien aux assistants maternels et employés à domicile dans leur pratique professionnelle, et leur permettre de sortir de leur isolement professionnel ;
- D'accompagner les assistant(e)s maternel(le)s dans leur volonté d'améliorer leur qualité d'accueil en leur proposant des formations ;
- D'être un lieu ressource pour les assistant(e)s maternel(le)s et pour les familles ;
- D'être un lieu agréable, sécurisé et épanouissant pour les enfants.
- D'être un lieu d'échanges, d'animation pour les enfants, les assistant(e)s maternel(le)s et les parents

Les missions du RAM

Assurer une mission d'information,

Information en direction des parents et des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels exerçant à leur domicile ou au sein des Maisons d'assistants maternels, et employés de garde d'enfants à domicile).

Le Ram informe les parents :

- Sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire concerné, en respectant le principe de neutralité dans la mise en relation de l'offre et de la demande.
- Sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s.
- Dans le cadre de l'accompagnement de la relation employeur / salarié, il apporte une information d'ordre général sur les droits et obligations de chacune des parties et oriente vers les instances spécialisées pour les questions relatives à l'application de la législation du travail et au droit conventionnel.

Le Ram informe tous les professionnels de l'accueil individuel :

- Sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers
- Sur l'ensemble des métiers de la petite enfance et leurs différentes modalités d'exercice, ainsi que sur les aides financières auxquelles peuvent prétendre les assistants maternels
- Sur les différentes formations possibles par l'organisation d'informations à thème lors de moments organisés autour de l'alimentation, l'hygiène, le sommeil ...
- Sur les formations aux premiers secours
- Sur les différentes formations encourageant ainsi la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s comme le CAP Accompagnement Éducatif Petite enfance.
- Sur leurs droits et réglementation
- Sur l'élaboration des contrats de travail, les différentes déclarations...

Mission renforcée : le guichet unique

- Faciliter la recherche d'un mode de garde pour les parents.
- Informer et valoriser le site monenfant.fr
- Encourager les assistants maternels à actualiser leur statut sur le site monenfant.fr

Offrir un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles.

Les temps d'animation sont des temps très riches à la fois pour l'assistant(e) maternel(le) et pour l'enfant. Ils constituent l'axe central du relais qui présente de nombreux objectifs.

L'animation :

Les ateliers d'éveil permettent aux tout-petits d'échanger, d'éveiller leur curiosité et de s'amuser. Grâce à ces rencontres, les assistant(e)s maternel(le)s, avec l'accord des parents, offrent aux enfants dont elles ont la garde, une activité en dehors de leur domicile.

Un intérêt pour les assistant(e)s maternel(le)s :

- Observer et prendre conscience des besoins des enfants en fonction de leur âge et de leur stade de développement,
- Se rencontrer et rompre l'isolement lié à la profession en s'enrichissant des pratiques de chacun.
- Tisser des liens, développer des solidarités.
- Apporter des idées, susciter l'envie de mettre en pratique à leur domicile les différentes activités proposées,
- Échanger autour des difficultés rencontrées au quotidien (le repas, le sommeil, les conflits entre les enfants...) et ainsi prendre du recul,
- Se former en mettant à disposition de la documentation ; un pôle ressource propose un fond documentaire de revues, livres...

Un intérêt pour les enfants :

- Stimuler leur vie sociale et affective par la rencontre d'autres enfants,
- Renforcer leur faculté à gérer les frustrations (partage des jeux, limites...)
- Enrichir et éveiller leur curiosité par les activités d'éveil,
- Préparer l'enfant en douceur à la collectivité pour les plus âgés.

Ces temps de rencontres collectifs sont, pour l'animatrice, une source de questionnements toujours en évolution et dépendants du public présent.

Mais réceptive et attentive à la dynamique du groupe d'adultes et d'enfants, elle a un rôle contenant à jouer. Elle se doit de saisir de toutes les opportunités afin de donner à cet espace sa dimension professionnelle.

Echange et partage autour de la pratique professionnelle :

L'assistante maternelle porte une grande attention aux enfants qu'elle accueille. Néanmoins il lui faut savoir prendre du recul sur les situations quotidiennes et savoir rendre compte en pleine conscience de ce qu'elle fait comment et pourquoi.

Il lui faut donc savoir porter attention aux signaux de l'enfant même discrets dans les situations de la vie quotidienne (le change, le jeu, le repas, la séparation du matin ou du soir...), puis mettre ces observations en lien avec ses connaissances, toujours en évolution, sur les besoins de l'enfant, et ajuster ses attitudes et pratiques éducatives (organisation, aménagement de l'espace, façon d'intervenir auprès d'un enfant...).

Les espaces d'animations offrent donc l'opportunité :

- De pouvoir échanger sur les pratiques quotidiennes avec d'autres professionnels (éducatrices, assistants maternels et gardes d'enfant), et ainsi mettre en commun ce qui constitue l'accueil au domicile.
- De permettre de sortir de l'isolement professionnel et ainsi briser le caractère routinier qui pourrait s'installer.
- D'observer l'enfant en situation collective, et donc d'observer le développement de ses compétences sociales. Cette observation permet d'établir une distance avec l'enfant. Distance bénéfique à celui-ci car elle lui permet d'expérimenter son autonomie en toute sérénité mais aussi à l'adulte pour porter un autre regard sur son comportement et attitude avec ses pairs ou autres adultes.
- De porter un autre regard sur l'enfant accueilli à travers d'autres professionnels (éducatrices, divers intervenants spécifiques...) et ainsi découvrir de nouvelles compétences ou réponses à divers questionnements.

Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

- En lien avec les partenaires locaux de la Petite Enfance, participer au diagnostic de territoire sur les modes de garde, les conditions d'accueil des jeunes enfants ;
- Être en situation de veille permanente ;
- Participer aux regroupements départementaux des animateurs de Relais afin d'être le mieux informés sur les réformes éventuelles, sur les animations, les modes de fonctionnement de RAM voisins.

Le fonctionnement du RAM

Descriptif des locaux

Les locaux utilisés se situant au centre social pour le RAM sont notamment :

- Un espace d'accueil. L'espace du centre social, l'activité du RAM faisant partie intégrante du projet social de l'association
- Un espace d'attente
- Un bureau pour la personne en charge de l'animation du RAM pour les permanences, rendez-vous individuels...
- Un espace pour les poussettes
- Un espace d'activités pour les temps d'animation
- Un espace repos
- Un sanitaire adulte

- Des espaces de rangements

Le RAM se situant dans les locaux du centre social et faisant partie intégrante du projet social, il bénéficie d'espaces mutualisés, de moyens humains partagés, de projets partagés entre les secteurs...

Le RAM ayant une vocation intercommunale, les assistant(e)s maternel(le)s ne pouvant pas forcément toujours se déplacer sur Chalamont... les temps d'animation du relais se déroulent sur d'autres communes dans des locaux adaptés, autorisés par la PMI.

Le relais se délocalise donc sur les communes de : Le Plantay, Saint Nizier le Désert, Villette sur Ain et Chatillon-la-Palud. A partir d'août 2019, les itinérances du Plantay et de St Nizier le Désert seront rattachées administrativement au RAM de Marlieux, sans que cela ne change le fonctionnement pour les assistants maternels.

Cette itinérance est fondamentale. Sa réussite passe par les collaborations communes / Communauté de Communes/ centre social qui permettent de lever les contraintes de l'itinérance (clé, rangement, normes, fréquentation...).

Jours de fonctionnement :

Le relais est ouvert aux horaires suivants :

Lundi : 8h30 - 11h45 (animation) et 14h - 18h (permanence).

Mardi : 8h30 - 11h45 (animation) et 14h - 18h (permanence).

Jeudi : 8h30 - 11h45 (animation) et 14h - 18h (permanence).

Vendredi : 8h30 - 12h15 (animation).

A partir d'août l'animatrice du relais partagera son temps entre le relais de Chalamont et celui de Marlieux.

Le relais de Chalamont sera donc ouvert :

Lundi : 8h15 - 12h15 et 14h - 17h30.

Jeudi : 8h15 - 12h15 et 14h - 18.

Mercredi : Matinée en itinérance.

Les moyens de communication :

Le RAM bénéficie des habitudes de communication du centre social et se fonde sur les outils à disposition :

- Site internet. La page du RAM permettra d'avoir accès à des ressources spécifiques
- L'envoi de mails d'information pour les animations, les informations importantes, les projets en cours...
- La communication téléphonique
- Les rencontres physiques
- ...

Les moyens humains :

- L'animation du relais est assurée par Céline Leplat, qui est employée par le centre social à 75 %.

L'animatrice du relais sera en charge de l'ensemble des missions du relais. A partir d'août 2019, l'animatrice sera employée à 50% pour le RAM de Chalamont (et 50% sur le RAM de Marlieux).

- L'accueil, le secrétariat du RAM est être soutenu par les personnels administratifs du centre social en complément du travail de l'animatrice et aussi pour le 1^{er} accueil physique et téléphonique dans le centre social.
- A ces moyens, s'ajoutent les forces bénévoles de l'association sur les volets de gestion, d'animations complémentaires...

Les partenariats

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain :

La CAF agréée le RAM mais est aussi un appui technique, informationnel, une ressource pour le quotidien du relais. C'est aussi le financeur du service avec la collectivité locale.

Le Conseil Départemental de l'Ain (Domaine Accueil du jeune enfant – PMI)

Le conseil départemental donne l'autorisation d'ouverture des locaux pour le RAM. La liaison avec cette institution est de fait car c'est elle qui agréée les assistant(e)s maternel(le)s. En termes de rappel

réglementaire, d'axes de développement, de priorisation, de réflexions éducatives... Le conseil départemental est aussi un partenaire technique.

La Communauté de Communes de la Dombes :

La collectivité locale est le financeur du RAM avec la CAF. Elle est aussi partenaire technique par l'intégration de l'action du RAM dans la politique éducative locale, la mise à disposition des locaux, le relais auprès des communes...

La MSA :

Elle octroie une prestation de service pour le RAM.

La DIRECCTE :

L'état assure la ressource employeur pour le RAM.

Les parents et les assistant(e)s maternel(le)s :

Ce sont des utilisateurs du RAM, mais aussi des ressources pour des actions de partages d'expériences, d'amélioration des projets d'animation, ...

Ce sont des habitants. Le principe d'écoute active chère au centre social sera appliqué sur le RAM, ainsi que celui de l'encouragement à la participation, à l'action au côté de l'enfant, des autres assistant(e)s maternel(le)s, des autres parents,

Le centre social Mosaïque :

Le pilotage de l'activité étant assuré par le centre social, le 1^{er} partenaire du RAM sont les autres secteurs du centre social.

Le RAM de Chalamont est un des secteurs du centre social. Le centre social de par ses divers secteurs est une pépinière d'activités. Les enfants présents peuvent partager des temps avec d'autres activités du centre social : multi accueil, animation famille...

Cela favorisera la richesse et la diversité dans les activités mais aussi dans la rencontre avec « l'autre » : professionnels, adultes et enfants.

D'autres partenariats pourront être mis en place avec l'évolution du RAM, dans le respect des valeurs et modes de fonctionnement de chacun. Ces partenariats pourront être financiers, techniques, opérationnels.

Fait à Chalamont, le 12 juin 2019.

L'animatrice du RAM,
Céline Leplat

Le Directeur du centre social,
Pour le Conseil d'administration,
Emmanuel Génier